Ville de
Saint-Sauveur

RÈGLEMENT 616-01-2026

Amendant le règlement sur les dérogations mineures 616-2025 afin d'apporter des modifications

ATTENDU le Règlement sur les dérogations mineures 616-2025;

ATTENDU que le conseil municipal peut modifier ce règlement en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 octobre 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement suivant soit adopté

LE CONSEIL DE LA VILLE DE SAINT-SAUVEUR DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. MODIFICATION DE L'ARTICLE 17

Le texte du premier alinéa de l'article 17 est modifié par l'ajout du 5e paragraphe suivant :

«5° Les dispositions terminologiques sur une rue conforme et la carrosabilité. »

2. MODIFICATION DE L'ARTICLE 18

Le texte du premier alinéa de l'article 18 est modifié par l'ajout du 3e paragraphe suivant :

« 3° Les dispositions concernant une rue conforme. »

3. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2026

_____	_____
Yan Senneville Greffier – Directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique	Luc Martel Maire

Ville de Saint-Sauveur

RÈGLEMENT 616-01-2026

CERTIFICAT D'ATTESTATION DES APPROBATIONS REQUISES

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le présent certificat atteste que le *Règlement 616-01-2026* a reçu toutes les approbations nécessaires à son entrée en vigueur, et ce, selon les dates suivantes :

Avis de motion :	21 octobre 2026
Adoption du 1er projet :	21 octobre 2026
Assemblée publique :	4 novembre 2026
Adoption du 2e projet :	
Approbation des personnes habiles à voter :	
Adoption du règlement :	
Certificat de conformité de la MRC :	
Entrée en vigueur :	

EN FOI DE QUOI, ce certificat d'attestation des approbations requises est donné ce xxx 202X.

Yan Senneville
Greffier – Directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique

Luc Martel
Maire